



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 21 mars 2023

2023 - 097

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la requête en date du 20 mars 2023 par laquelle Monsieur CERVANTES Patrick domicilié au 476 chemin de Saint-Acquillé, 83149 BRAS, sollicitant la neutralisation de la voie de circulation du chemin de Saint-Acquillé le samedi 25 mars 2023 de 08h00 à 14h00 afin d'y effectuer des travaux d'élagage d'un arbre qui jouxte ce chemin,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 25 mars 2023 de 08h00 à 14h00, la circulation sera interrompue à proximité du n°476 chemin de Saint-Acquillé.

Le bénéficiaire est autorisé à neutraliser la voie de circulation du chemin de Saint-Acquillé afin d'y effectuer des travaux d'élagage d'un arbre qui jouxte ce chemin.

Article 2 : Monsieur CERVANTES Patrick se chargera de la signalisation du chantier.

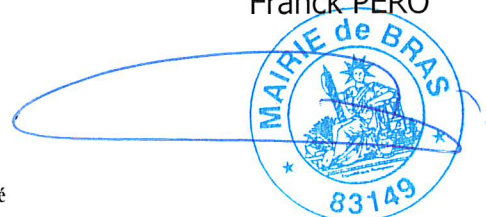
Article 3 : Monsieur CERVANTES Patrick sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ses travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale de BRAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur CERVANTES Patrick
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité